

art'IN
folio
l'Art se livre en Aveyron

Art' in Folio présente

**Biennale
du livre d'artiste
de Rodez**

9&10 Nov. 2024

4^{eme}
édition

Aveyron (12)



art' IN folio

L'art se livre en Aveyron

Quatrième Edition

Rodez 9 et 10 novembre 2024
Biennale du Livre d'Artiste Salle des fêtes

Aveyron novembre 2024
Médiathèques, Musées, Galeries,
établissements scolaires, conférences

Rodez les 9 et 10 novembre 2024
Salle des fêtes

Les trois premières éditions de la Biennale du livre d'artiste de Rodez – art' IN folio - créée en 2017 par les Amis du musée Soulages, sous la houlette de Patrice Lemoux Président, ayant remporté un vif succès (1000 entrées sur le site) et contribué à faire de la capitale ruthénoise un pôle d'attraction culturel, la quatrième édition se tiendra les 9 et 10 novembre 2024, salle des fêtes de Rodez.

Ce projet culturel a pour objectif de permettre au grand public de découvrir les multiples aspects des métiers du livre : graphisme, reliure à l'ancienne ou contemporaine, gravure, typographie, impression numérique, créations plastiques contemporaines, et aux amateurs d'art de satisfaire leur goût pour l'édition singulière et de qualité.

Caroline Gil – Patrice Lemoux Co-Présidents association art'IN folio

1 - Biennale du livre d'artiste – Salle des fêtes

Les exposants :

30 exposants professionnels, éditeurs français ou étrangers reconnus présenteront à la vente leurs créations de livres uniques ou à tirages limités

Invité :

Moulin à Papier de Brousses et Villaret 11390 Brousses et Villaret

Mise en valeur du dernier moulin à papier d'Occitanie et de ce savoir-faire unique
Atelier – Démonstration papier marbré

Atelier Kirigami :

Frédéric Sabaté - 12150 Séverac d'Aveyron
Démonstration « L'art du Kirigami »

Stand Médiathèque municipale de Rodez :

Stand de représentation de la Médiathèque de Rodez, et vitrine sur le fond de collection de livres d'artiste et autour de Jean Digot

Stand « Action pédagogique » Ecoles, Collèges, Lycées et Lycées agricole :

Présentation du travail des élèves proposés sur l'année scolaire 2023 – 2024

2 - Arbres à souhaits – Médiathèque municipale

Au Japon, les « arbres à souhaits » recueillent anonymement, sous forme de petits papiers contenant un message manuscrit (tanzaku), les souhaits que des personnes veulent bien leur confier avec l'espoir qu'ils puissent dès lors se réaliser.

A l'occasion de la prochaine Biennale du livre d'artiste, seront érigés, dans les semaines qui précèdent l'événement, cinq arbres à souhaits proposés à la population (avec leur mode d'emploi et les billets à remplir) dans les différents quartiers de la commune. Ils seront positionnés sur les sites de la médiathèque municipale, de la mjc, de la maison des associations et des deux maisons de quartier.

Au moment de l'événement central de la Biennale, à la salle des fêtes, les arbres à souhaits y seront rassemblés. Celui en provenance de la médiathèque pourra continuer de recevoir les tanzaku qui seront fournis aux visiteurs avec leurs billets d'entrée.

Dans la tradition japonaise, les tanzaku sont destinés à être détruits pour favoriser la réalisation des vœux... Ici, pour la « légende ruthénoise » ils feront l'objet d'une conversion en livre d'artiste par un plasticien, pour être conservé par la médiathèque de Rodez.

Un reportage sera réalisé sur le cursus des arbres à souhaits de la Biennale.

Dates: du lundi 14 octobre au jeudi 7 novembre

- En amont lors de la mise en place de l'arbre à la médiathèque
- Sur le site de la biennale – salle des fêtes
- A la restitution en œuvre

3 – Ateliers Pédagogiques

Les ateliers pédagogiques revêtent une dimension importante de la Biennale aux yeux de ses promoteurs. C'est ainsi que les productions des élèves, accompagnés dans leurs réalisations par leurs professeurs et par des artistes, seront exposées à proximité des œuvres des auteurs de livres d'artiste invités dans l'exposition principale de la manifestation. Pour mener à bien ces ateliers auxquels participeront, des lycéens, des collégiens, des écoliers, trois axes de recherche, d'expérimentation et de création seront explorés : l'intérieur du livre, son contenu, texte et images ; l'objet livre en soi ; la matière même du livre, le papier (thème de cette quatrième édition de la Biennale).

Seront notamment pratiquées, selon les ateliers, toutes sortes de techniques telles que découpage, assemblage, contre-collage, pliage, frisage, roulottage, broyage, déchirure, froissement, agrafage, mise en volume, en couleurs etc.

Les professeurs d'art ou de lettres qui conduiront ces ateliers seront régulièrement rejoints, dans les étapes successives, par Magali Vermeersch, artiste créatrice sur papier.

Plusieurs écoles, collèges, lycées de l'Aveyron accueilleront, dans leurs programmes d'action culturelle, les ateliers pédagogiques de la 4^{ème} Biennale du livre d'artiste (liste encore à préciser).

Programmation en cours, arrêtée courant septembre 2023.

4 - Conférence



« Les Moulins à papier en Aveyron »

Jean Pierre Henri Azéma : Docteur en géographie, consultant indépendant, expert, conférencier et auteur de nombreux ouvrages de références, créateur de l'association rouergate des amis des moulins.

Lieu à définir.

5 – Les autres expositions

Musée Denys-Puech – Rodez :

Exposition de la collection de livres d'artiste René Duran : Les Sopalins
Dates à définir

Musée Fenaille – Rodez :

En lien avec le musée Champollion de Figeac – Etude de faisabilité en cours – Papyrus

Médiathèques aveyronnaises :

En partenariat avec la Médiathèque départementale de l'Aveyron, expositions tirées de la collection de livres d'artiste

Maison de ma Région – Rodez :

Centre culturel départemental – Rodez :

Galerie La Menuiserie – Rodez :

Rémi Ducellier

Galerie Réplique – Rodez :

Galerie La Cascade – Salle la Source :

Atelier Blanc – Villefranche de Rouergue :

Programmation en cours arrêtée en novembre 2023

Pour sa prochaine édition et les suivantes, divers établissements culturels (médiathèques, musées, etc) ou scolaires pourront être associés à la programmation et à sa promotion avec des expositions, conférences, rencontres, colloques, ateliers et de possibles résidences d'artistes.

6 - Communication

- Journal Art' IN folio (n°0 en 2023)
- Presse spécialisée : Arts et Métiers du livre
- Télévision : France 3
- Presse locale et régionale (PQR) : journaux, radios, presse gratuite, revues municipales, départementales, régionales
- Communication internet : Média-12
- Affichage : culs-de-bus réseau Satar
- Supports papiers : Cartons d'invitation, Plaquette de présentation, Marque-pages, Affiches, Flyers
- Site internet Art' IN folio (en cours d'élaboration)
- Autres supports informatiques : Blogs et réseaux culturels (municipalité, région, office du tourisme, etc),
- Page Facebook Art' IN folio
- Fichiers des professionnels inscrits pour diffusion de l'information et invitations
- Tous réseaux locaux et régionaux utiles à la diffusion de l'information

Soutien à la manifestation – Dons en nature

Soutien financier classique

Soutien financier expert

1- Soutien à la manifestation – Dons en nature

- Invitation aux divers vernissages accompagnant le projet Art' IN folio l'Art se livre en Aveyron
- Invitation à l'inauguration officielle de la Biennale du Livre d'Artiste
- Invitation à conférence de presse
- Mise à disposition : 3 invitations aux journées grand public de la Biennale du Livre d'Artiste
- Communication sur supports médias
- Communication au formats jpg : pages Facebook Art' IN folio
- Mise en avant site internet Art' IN folio
- Rédactionnel dans journal art' IN folio
- Défiscalisation

Les modalités étant en regard du don en nature, nous proposerons de considérer ceux-ci aux cas par cas en fonction du partenariat.

Date, Tampon et signature

2- Soutien financier classique

- Mise en place de vos supports de communication sur le stand d'accueil de la biennale et diffusion par nos soins
- Invitation aux divers vernissages accompagnant le projet Art' IN folio - l'Art se livre en Aveyron
- Invitation à l'inauguration officielle de la Biennale du Livre d'Artiste
- Invitation à conférence de presse
- Mise à disposition de 5 invitations aux journées grand public de la Biennale du Livre d'Artiste
- Communication sur supports médias
- Communication au format jpg : Page Facebook Biennale
- Mise en avant site internet Art' IN folio
- Rédactionnel dans journal art' IN folio
- Défiscalisation

Tarif sponsors : 600€

Règlement au reçu de l'appel de fonds janvier 2024

Date, tampon et signature

3- Soutien financier expert

- Mise en place de vos supports de communication sur le stand d'accueil de la biennale et diffusion par nos soins
- Mise en place de vos PLV, Kakémonos, oriflammes, banderoles, etc, dans le hall d'entrée et/ou sur le parvis de la salle des fêtes
- Invitation aux divers vernissages accompagnant le projet Art' IN folio - l'Art se livre en Aveyron
- Invitation à l'inauguration officielle de la Biennale du Livre d'Artiste
- Invitation à conférence de presse
- Mise à disposition de 10 invitations aux journées grand public de la Biennale du Livre d'Artiste
- Communication sur supports médias
- Communication au format jpg : Page Facebook Biennale et mise en avant sur la page facebook (visuels + texte fournis par vos soins)
- Mise en avant site internet Art' IN folio
- Rédactionnel dans journal art' IN folio
- Défiscalisation

Tarif sponsors : 1200€

Règlement au reçu de l'appel de fonds janvier 2024

Date, tampon et signature

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre d'une part :

L'association : Art' IN folio

Association Loi 1901 dont le siège social est situé :

Association Art 'IN folio
Maison des Associations
12000 Rodez
artinfo12@gmail.com

Déclarée le, enregistrée sous le numéro

Numéro Siret :

Représentée par : ses co-Présidents Caroline Gil – Patrice Lemoux

Et d'autre part :

La société :

Dont le siège social est situé à :

Représentée par : Madame, Monsieur

Téléphone :

Mail :

Etant préalablement exposé que l'association a pour objectif de permettre au grand public de découvrir les multiples aspects des métiers du livre : graphisme, reliure à l'ancienne ou contemporaine, gravure, typographie, impression numérique, créations plastiques contemporaines, et aux amateurs d'art de satisfaire leur goût pour l'édition singulière et de qualité tout en contribuant à faire de la capitale ruthénoise un pôle d'attraction culturel.

La société souhaite apporter son aide à la réalisation du projet ci-dessous défini et soutenu par l'Association.

Il est convenu ce qui suit :

I - Objet du contrat :

La société s'engage à soutenir l'Association suivant les modalités prévues afin de participer à la réalisation du projet indiqué à l'article 2 ci-dessous :

II -Projet :

La présente convention a pour objet de définir les conditions du soutien à l'association pour le projet suivant Art' IN folio – L'art se livre en Aveyron. 3^{ème} Biennale du livre d'artiste et désignée sous la marque déposée :

art'IN
folio

Cette manifestation qui se tiendra les 8 et 9 octobre 2022 pour sa partie Biennale du livre d'artiste, vise à fédérer les acteurs culturels locaux pour converger vers la mise en valeur du patrimoine culturel de Rodez et de l'Aveyron.

Cette manifestation aura diverses vocations :

- Inscrire Rodez et l'Aveyron comme lieu incontournable dans l'univers du livre d'artiste
- Action pédagogique auprès des visiteurs, et en amont, auprès des milieux scolaires grâce à la mise en place des différentes manifestations autour du salon : Conférences, expositions, etc, tel que défini dans le dossier de présentation.
- Rencontres entre les amateurs, bibliophiles, collectionneurs et éditeurs spécialisés

III – **Obligation de la Société :**

Afin de soutenir le projet ci-dessus indiqué, la Société, s'engage à :

- Respecter ses engagements en regard de choix de soutien financier validé (cf. pages 2 et 3)

Elle s'engage en outre dans un esprit de sponsoring à porter les valeurs de la culture au sein de son entreprise et à relayer l'information auprès de ses contacts : clients et employés et à contribuer à assurer la notoriété de l'événement.

IV – **Obligations de l'Association :**

L'association s'engage :

- Respecter ses engagements en regard de choix de soutien financier validé (cf. pages 2 et 3)

La présente convention est établie en vertu des dispositions de l'article 238 bis du CGI.

V - **Déclaration de l'Association :**

L'association déclare qu'elle est une association d'intérêt général habilitée à recevoir les dons.

VI – **Exclusivité :**

Le projet pourra être soutenu par d'autres sociétés, sous réserve que ces dernières ne soient pas concurrentes de la Société.

VII - **Durée de la convention :**

Ce présent contrat à une durée d'un an à compter de la date de versement, toute reconduction pourra être envisagée à l'évaluation de l'action.

VIII – **Résiliation :**

La présente convention pourra être résiliée :

- en cas de non-respect de ses engagements par l'une des parties
- pour cause de cessation d'activité de l'une des deux parties

A Rodez, le 202
Représentant de l'Entreprise

Patrice Lemoux, Co-Président

Numéro d'ordre du reçu

Organisme bénéficiaire des dons et versements

Nom ou dénomination :

Numéro SIREN ou RNA¹ :

Adresse :

N°

Rue

Code postal

Commune

Pays :

Objet :

Cochez la case concernée² :

<input type="checkbox"/>	Œuvre ou organisme d'intérêt général ayant un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement naturel ou à la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises : Précisez si vous êtes : <input type="radio"/> Association loi 1901 <input type="radio"/> Association ou fondation reconnue d'utilité publique par décret en date du ____/____/____ publié au Journal officiel du ____/____/____ ou association située dans le département de la Moselle, du Bas-Rhin ou du Haut-Rhin dont la mission a été reconnue d'utilité publique par arrêté en date du ____/____/____ <input type="checkbox"/> <input type="radio"/> Fondation universitaire ou fondation partenariale mentionnées respectivement aux articles L.719-12 et L.719-13 du code de l'éducation <input type="radio"/> Fondation d'entreprise <input type="radio"/> Musée de France <input type="radio"/> Organisme sans but lucratif fournissant gratuitement une aide alimentaire ou des soins médicaux à des personnes en difficultés ou favorisant leur logement <input type="radio"/> Communes, syndicats intercommunaux ou mixtes de gestion forestière, groupements syndicaux forestiers visés au f ter du 1 de l'article 200 du CGI. <input type="radio"/> Autres (précisez ³)
<input type="checkbox"/>	Association culturelle et établissement public reconnus d'Alsace-Moselle
<input type="checkbox"/>	Fonds de dotation
<input type="checkbox"/>	Association d'intérêt général exerçant des actions concrètes en faveur du pluralisme de la presse, par la prise de participations minoritaires, l'octroi de subventions ou encore de prêts bonifiés à des entreprises de presse
<input type="checkbox"/>	Etablissement d'enseignement supérieur ou d'enseignement artistique public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif
<input type="checkbox"/>	Etablissement d'enseignement supérieur consulaire prévu à l'article L.711-17 du code de commerce
<input type="checkbox"/>	Organisme agréé ayant pour objectif exclusif d'accorder des aides financières ou de fournir des prestations d'accompagnement à des petites et moyennes entreprises
<input type="checkbox"/>	Organisme public ou privé dont la gestion est désintéressée et qui a pour activité principale la présentation au public d'œuvres dramatiques, lyriques, musicales, chorégraphiques, cinématographiques, audiovisuelles et de cirque ou l'organisation d'expositions d'art contemporain
<input type="checkbox"/>	Fondation du patrimoine ou fondation ou association reconnue d'utilité publique qui subventionnent des travaux sur des monuments historiques dans le cadre de conventions prévues à l'article L. 143-2-1 et L 143-15 du code du patrimoine. Le cas échéant, date de l'agrément par le ministre chargé du budget : ____/____/____
<input type="checkbox"/>	Organisme ayant pour objet la sauvegarde, contre les effets d'un conflit armé, des biens culturels mentionnés à l'article 1er de la Convention du 14 mai 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé

¹ Pour les associations inscrites d'Alsace-Moselle, numéro d'inscription au registre des associations du Tribunal judiciaire ou de proximité.

² ou n'indiquez que les renseignements concernant l'organisme

³ Collectivités locales, État, GIP...